

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOTTRE DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 17 mai 1873.

Voici les nouvelles et les diverses rumeurs sur la crise politique, telles que les journaux de Paris et nos correspondances nous les apportent :

Il nous revient quelques détails intéressants sur la réunion tenue vendredi chez M. Anisson-Duperron, sous la présidence de M. le général Charrier, et à laquelle assistaient, entre autres, MM. Daru, Batbie, de Broglie, Beulé, de Dampierre, d'Haussonville, Léonce de Guiraud et Lambert de Sainte-Croix. Les sentiments qui se sont fait jour dans l'Assemblée ont été fort défavorables à M. Thiers.

M. Thiers au fond ne se fait pas d'illusion sur l'échec décisif que vient de subir sa politique. Mais, dans son indécision, il n'est décidé qu'à une chose : c'est à ne pas engager la lutte contre les radicaux. Il affecte donc, dans sa conversation, de ne pas paraître ému des dernières élections.

On ne partage pas du tout au ministère de l'intérieur, au sujet des élections, l'optimisme de la présidence. Le ministère voit clairement la gravité du mal et la nécessité d'un remède immédiat et énergique.

Il ne serait pas impossible que M. Thiers, voulant avant tout éviter la lutte et gagner un peu de temps, demandât le renvoi de toute discussion sur la politique générale jusqu'après l'évacuation du territoire.

mal qu'il aurait laissé impunément se développer au moment où il aurait encore été temps de le combattre.

Il faut toujours chercher dans le Times les appréciations qui ont cours au secrétariat général de la Présidence. Le Times prétend que les dernières élections sont en opposition non contre M. Thiers, mais contre la droite de l'Assemblée ; qu'il faut donc constituer un gouvernement avec tous les républicains modérés, et que, d'ailleurs, l'époque des élections générales est naturellement indiquée pour le moment où les Prussiens seront partis.

C'est désormais une nouvelle incontestée que le Gouvernement a arrêté en conseil des ministres qu'il serait proposé à l'Assemblée de substituer au scrutin de liste le scrutin par arrondissement, et que deux ans de domicile seraient exigés pour tout électeur votant hors de sa commune natale.

On croit que, dès lundi prochain, le gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée le texte des projets de lois organiques, précédé d'un exposé des motifs, rédigé par M. Dufaure, revu et corrigé par M. Thiers.

Cet exposé de motifs remplacerait le Message absent.

M. Thiers s'est, assure-t-on, décidé à se débarrasser de S. Exc. M. Simon, et ladite Excellence se résigne à se séparer de son portefeuille.

Mais M. Simon est un finaud : il voudrait tomber dans une belle attitude, par exemple, sous le coup d'un vote de la majorité conservatrice, qui lui permettrait de retrouver une place distinguée dans les rangs des frères et amis.

C'est, comme on dit, fin contre fin : M. Thiers, pour déjouer les projets du ministre philosophe, cherche, dit-on, à lui ménager une sortie moins triomphale. En tout cas, qu'il parte par la petite porte ou par la grande, point ne nous en chaut, l'essentiel est qu'il parte.

Ensuite, par ce temps de Barodet et de Ranc, il est, comme Favre, Pelletan et les autres hommes du 4 Septembre, singulièrement usé et de beaucoup dépassé : il a fait à peu près tout le mal qu'il peut faire : son rôle politique doit donc être considéré comme fini.

Il est certain que M. de Goulard, comprenant l'impossibilité de tromper le pays en couvrant plus longtemps de son nom une politique qu'il considère comme fatale, a déclaré à M. Thiers qu'il était résolu à ne pas se présenter devant l'Assemblée si M. Jules Simon n'était éloigné du ministère.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que n'est pas là une compétition de personnes ; la question dépasse même de beaucoup l'incident du discours de M. Simon. Ce sont deux politiques en présence, la politique de résistance et la politique de défaillance ou de complaisance. M. Thiers est mis nettement en demeure de choisir.

Derrière M. Jules Simon sont M. Léon Say, M. de Rémusat, et surtout M. Barthélemy Saint-Hilaire. De même nous ne doutons pas que M. Dufaure, M. de Fourtou et M. Teisserenc de Bort ne tiennent à honneur de soutenir M. de Goulard et de s'associer

à son sort. On assure que M. Pascal, le nouveau sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, marche tout à fait d'accord avec son ministre.

Quelques personnes assurent que M. Thiers est très vivement sollicité par les membres de sa famille de « quitter un fardeau qui devient chaque jour plus lourd ».

La situation, telle qu'elle résulte des faits que l'on vient de lire et de tous ceux que nous publions depuis quelques jours, est parfaitement caractérisée par la Gazette de France, dans l'article suivant :

Nous nous associons pleinement aux conseils et aux conclusions de ce journal :

Que fera M. Thiers ! Voilà ce que tout le monde se demande de nouveau avec anxiété.

Les élections partielles que M. Thiers a voulu faire à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, dans le but d'expérimenter sa République sont terminées. Le chef de l'Etat a donc pu prendre un parti, arrêter son plan, tracer sa politique. On veut le croire au moins, et de tous côtés on cherche à connaître ses résolutions ou tout au moins à les deviner.

Mille versions se croisent chaque jour. La gauche dit : M. Thiers prépare un ministère homogène de gauche. Des conservateurs espèrent que M. Thiers va former un cabinet homogène de combat. Les radicaux, eux, prétendent que M. Thiers ne peut que continuer l'œuvre si favorable aux radicaux.

Nous ne savons dans quel courant est M. Thiers à l'heure présente ; mais nous inclinons à penser qu'il ne sait pas ce qu'il fera ni ce qu'il pourra faire, et que l'Assemblée est beaucoup plus matresse des destinées de la France et des résolutions du président qu'elle ne se le figure.

M. Thiers est, sous des apparences résolues, un esprit très irrésolu. Le moindre incident le détermine, et il agit beaucoup plus sous le coup d'une impression que d'une longue méditation. M. Thiers a bien quelques idées sur lesquelles il a un parti pris qui va jusqu'à l'entêtement, mais quant à l'ensemble d'une politique, aux grandes conceptions d'avenir, il n'en embarrasse pas son jeu ; il aime à vivre au jour le jour, et il considère volontiers comme des téméraires en des brouillons ceux qui veulent prévoir les conséquences d'une résolution prise par le chef de l'Etat et qui lui demandent s'il a bien mesuré la portée de l'acte auquel il se décide souvent dans le seul but d'assurer la tranquillité de sa journée.

Notre conviction est donc que M. Thiers examinera l'état de la Chambre quand elle sera réunie, étudiera les forces des partis. Si les conservateurs sont compactes et décidés, s'ils ne redoutent pas les responsabilités du pouvoir, il n'est pas impossible qu'il dirige son esquif vers la Droite. Si, au contraire, c'est la Gauche qui se montre prête et résolue, il mettra le cap à gauche, sans se soucier des conséquences dans ce mouvement.

Maintenant, comment se classeront les groupes politiques à la rentrée ? Voilà la question vraie ! Si l'on reprend hardiment la politique qui a donné 335 voix en novembre aux conservateurs, l'on peut espérer relever la situation de ce pays livré aux rouges. Mais il ne faut plus d'hésitation et de tentatives de compromis ; il faut se rendre bien compte que l'on ne peut quelque chose de sérieux qu'en restant unis.

La seule chose qui puisse relever le pays, c'est la vigueur : voilà ce qui est absolument certain. On estime les conservateurs, mais on ne les croit pas capables d'affronter les grandes responsabilités. Ils doivent, pour recouvrer leur influence, prouver qu'ils sont à la hauteur de la mission que la France leur a librement confiée, comme aux plus capables de relever le pays au lendemain des ruines causées par l'empire et par la dictature gambettiste.

Les fautes si graves commises par M. Thiers peuvent encore être réparées par le parti conservateur ; mais c'est à la condition que celui-ci ne montre plus de faiblesse et ne laisse pas la division pénétrer dans ses rangs.

Les Affaires.

Les officieux ont fait bien des fois sur les questions industrielles et commerciales, comme en matière d'élections : ils ont avec aplomb nié l'évidence et affirmé que tout allait pour le mieux, quand tout allait fort médiocrement.

Or, l'Economiste français, revue hebdomadaire, qui par ses relations, peut compter dans les amis du gouvernement (car son rédacteur en chef appartient aux Débats de M. Léon Say), publie des lettres de Lyon, de Lille, de Marseille, qui donnent un démenti sérieux aux assurances optimistes des officieux.

La lettre de Lyon contient ces lignes :

«... La fabrique, déjà malade par des causes intrinsèques et d'une nature purement économique, se sent de plus en plus enveloppée d'une température réfrigérante qui l'énerve, lui enlève tout courage, obscurcit ses prévisions et la pousse à l'inaction. Il est permis d'affirmer que si l'élection de Paris avait été autre, la situation aurait été modifiée, du moins en ce qui concerne les cours de la soie ».

La lettre écrite de Marseille contient les passages suivants :

« Le calme renaît dans les esprits, ce qui, à coup sûr est une bonne chose ; mais le calme des affaires commerciales, qui est un état déplorable, subsiste encore : cependant, il y a lieu, cette semaine, de signaler une tendance générale de reprise, avec des prix plus élevés. On est encore loin de l'état de confiance qui permet de s'engager dans de grandes affaires ».

Le correspondant de Lille écrit :

« La situation de la fabrique de toile continue à être très-pénible ; les stocks assez importants se sont accumulés pendant les derniers mois de l'année dernière, à Armentières surtout, et les ventes des mois de janvier, février et mars n'ont pas été assez considérables pour les réduire sérieusement. Actuellement on ne fait que de petites ventes pour réassortiments, ce qui prouve qu'il y a peu de marchandises chez les détaillants de l'intérieur, et en même temps qu'on hésite à s'engager et à s'approvisionner pour l'avenir ».

Quel roman nous faisaient donc les journaux officieux quand ils nous vantaient la prospérité des affaires ? Ils ont trop lu le Message et n'ont pas voulu voir la réalité.

Lisez aussi ce qui suit, que nous tirons du *Journal du Havre* :

Nous venons de parcourir les quais du Havre, et nous pouvons déclarer que jamais, à aucune époque, nous ne les avons vus plus vides de marchandises. Sur tout le parcours du bassin du commerce, quai Lamblardie et quai d'Orléans, à l'exception de quelques bois de teinture d'acajou, rien, rien, rien ! Quelques rares navires se reposent en ces eaux. Dans les autres bassins, même désert, ou à peu près.

Nous prenons la respectueuse liberté de signaler cet état de choses aux hommes qui nous gouvernent et à ceux qui demandent au pays de lourds impôts. Le pays a droit à bien des ménagements, et ceux-là qui ne lui accorderont pas ce dont il a besoin pour produire ce qu'on lui demande, porteront la responsabilité d'une situation qui, au point de vue commercial et économique, non moins qu'au point de vue politique, commence à revêtir un caractère d'extrême gravité.

Revue des Journaux

Pays.

Le *Siècle* essaye de jeter la division entre les légitimistes et les impérialistes, et il rappelle en cette intention des paroles dures et violentes prononcées par un écrivain impérialiste contre M. Berryer.

Ces paroles dures et violentes avaient été occasionnées par une attitude provocatrice de M. Berryer, mais l'écrivain qui lui répondit n'entend pas se retrancher derrière cette raison pourtant suffisante.

Cet écrivain bonapartiste, c'est moi.

Et maintenant que les querelles passées n'existent plus, même à l'état de souvenir, maintenant qu'un but commun, la haine de la République, unit les partis monarchistes, je remercie le *Siècle* de l'occasion qu'il me donne de faire publiquement réparation à la mémoire du grand orateur et du grand citoyen qui s'appelle Berryer.

PAUL DE CASSAGNAC.

Journal des Débats.

L'Europe traverse actuellement une crise financière des plus curieuses et dont jusqu'ici n'a pas souffert le pays qui semblait devoir y être exposé plus qu'aucun autre, la France. On nous prend 5 milliards, dont le départ ne paraît pas nous affecter outre mesure, et le pays où vont ces 5 milliards tombe dans le plus grand désarroi financier. Le taux de l'escompte est chez nous plus bas qu'à Berlin où se rendent nos tonnes d'or. De l'autre côté du Rhin, sur toutes les places financières, les paniques se succèdent et s'aggravent à chaque heure. Chez nous, au contraire, malgré les incertitudes politiques qui se joignent à nos charges fiscales, le marché montre une certaine résistance, et s'il ne tient pas complètement ferme, ne va pas du moins à la débandade.

C'est assurément un événement remarquable que ce cataclysme dont la Bourse de Vienne a été la victime le jour-même de l'ouverture de la grande Exposition internationale. On calcule que depuis six semaines la dépréciation des cours à la Bourse de Vienne, représente une perte d'environ 150 millions de florins. Depuis les élections du 27 avril, la dépréciation des cours à la Bourse de Paris représenterait une somme bien plus forte encore, et cependant nous ne perdons pas complètement l'esprit, comme les Viennois, quoique notre avenir soit singulièrement plus obscur que le leur. D'où vient que l'orage nous entoure de toutes parts, que toutes les banques du continent haussent leur escompte, que la Banque d'Angleterre, en trois jours, fasse deux élévations qui seront peut-être suivies d'une troisième, et que nous soyons relativement moins affectés que nos voisins ?

A cette situation, en apparence si anormale, il y a des causes générales et des causes spéciales. Une cause générale c'est que nos voisins d'outre-Rhin n'ont pu se préserver de ce fléau des vainqueurs, l'enivrement. Leurs victoires et la perspective de nos milliards les ont grisés ; les chances inouïes de la dernière guerre avaient déjà développé chez eux le goût des aventures, la foi en leur fortune et l'amour du hasard. Ils ont cru que les lois habituelles du monde, qui rendent le succès lent et qui ne le donnent pour prix qu'aux longs et patients efforts, n'existaient plus pour eux. Du haut en bas de la société allemande, chacun a fait un rêve pleio d'or, et a voulu le réaliser en quelques instants. Aussi, que d'entreprises ont surgi ! que de Sociétés de banque, de mines, de chemins de fer, de constructions sont écloses depuis 1871 ! C'était une fourmilière d'hommes à projets qui rencontraient partout

des adhérents. Par une de ces pratiques excessives d'une spéculation insensée, les actions de beaucoup de ces Sociétés sans avenir, étaient émises à prime. Elles trouvaient toutes preneurs. Depuis Law et la Compagnie du Mississippi en France, ou depuis la Compagnie de la mer du Sud en Angleterre, on n'avait jamais vu pareil dévergondage d'entreprises. La moralité allemande dont nos voisins faisaient jadis grand étalage, ne semble pas avoir mérité sa réputation dans toutes ces affaires : c'est ainsi qu'on a vu un des premiers fonctionnaires du gouvernement de Berlin vendre à tout venant son appui pour l'obtention de concessions de chemins de fer. Le fait aujourd'hui est avéré et reconnu par le ministère prussien lui-même, si bien qu'on en peut parler sans jugement téméraire.

Tout le nation s'est donc laissé pénétrer par cet esprit de spéculation et de chimère. Comment s'imaginer qu'ayant été si heureux comme peuple, on le serait moins comme particuliers ? Toutes les transactions civiles se faisaient sur un pied nouveau. Il y avait une surenchère générale et continue sur tout ce qui pouvait être vendu et acheté.

Est-ce à dire que nous serons toujours à l'abri de la crise ou que nous l'éprouverons seulement un peu plus tard que les contrées voisines ? Il y aurait un optimisme aveugle à croire que nous ne ressentirons jamais plus vivement qu'aujourd'hui le vide que laisseront derrière eux les 5 milliards. Il est à craindre que la secousse ne soit plutôt différée que définitivement écartée. Mais ce qu'il faut surtout redouter, c'est que les difficultés financières ne viennent se compliquer de difficultés politiques trop intenses et d'une panique sociale. Une partie de l'opinion publique semble croire malheureusement qu' aussitôt après l'évacuation du territoire nous pourrions sans danger nous permettre une foule de fantaisies. Il faut convenir que cette manière de penser est singulièrement imprudente et déraisonnable. C'est précisément au moment de l'évacuation du territoire et dans l'année qui la suivra que commenceront et que se feront sentir les vraies difficultés financières, de même que les vraies difficultés politiques. Si nous croyons être sortis de la crise le jour où le dernier Prussien aura quitté le sol de France, nous sommes aussi naïfs qu'imprévoyants.

Journal de Paris.

Quand on a eu le malheur de faire des concessions à l'esprit révolutionnaire, on ne peut plus s'arrêter : il faut lui céder constamment, sous peine d'être emporté ou culbuté par lui. Voyez ce qui se passe en Italie. Le cabinet Lanza-Sella, cabinet relativement modéré, a eu la faiblesse de présenter un projet de loi pour la suppression des corporations religieuses. Peut-être croyait-il par là se faire bien venir du parti avancé. Quelle erreur était la sienne ! Le parti avancé accepte les concessions qu'on lui a faites, mais pour en exiger d'autres. Il ne lui suffit pas qu'on supprime les corporations religieuses : il lui faut encore la suppression des maisons générales, qui cependant n'appartiennent pas à l'Italie seule, mais à la catholicité tout entière. On lui refuse cette satisfaction ; on ne veut pas, pour lui complaire, entrer en lutte avec l'Europe tout entière. Aussitôt les radicaux ont recouru à leur moyen ordinaire : ils provoquent des désordres. La royauté révolutionnaire de Victor-Emmanuel se trouve, à son tour, aux prises avec la Révolution. Juste retour des choses d'ici-bas.

Patrie.

On peut lire dans la *Rappel*, un avis adressé aux ouvriers des sociétés ouvrières de Stuttgart, d'Augsbourg, de Munich, par le *Volkstaat*, journal républicain socialiste. Cet article invite ces ouvriers à accueillir comme des frères les ouvriers français qui iront à l'exposition de Vienne, à leur donner tous les renseignements, à leur expliquer les conditions du travail en Allemagne. Inutile d'ajouter qu'on fera un peu d'internationalisme à moments perdus.

Nous trouvons très naturelle et très légitime cette pensée d'exciter les ouvriers d'un pays à recevoir, à aider, à obliger ceux qui viendront du dehors. Mais le *Rappel* et autres journaux radicaux qui approuvent cette pensée et qui lui donnent leur publicité, montreraient-ils la même attitude s'il s'agissait des prêtres de deux pays, ou des monarchistes de deux Etats, échangeant ce mot d'ordre et se promettant bon accueil, entente, appui et « solidarité » ? Nous ne le croyons pas. Leur intolérance ordinaire ne nous laisse pas d'illusion sur ce

point, et nous lirions dans ces journaux des récriminations fort étranges sur la conspiration des royalistes, sur l'internationalisme noir, sur les complots des réactionnaires. Cette fois encore, le libéralisme est de notre côté, car nous ne prodiguerons point aux ouvriers allemands et français de pareilles accusations, quoique l'avis émane d'une feuille socialiste, ce qui n'est pas une rassurante recommandation.

INFORMATIONS

L'élection de M. Boffinton a produit une grande impression dans les régions officielles. On essaie de s'en consoler en rejetant la faute sur le préfet, M. Tenaille-Saligoy, qui, par excès de zèle républicain, aurait commis de fortes maladresses.

Parmi les journaux de Lyon, les radicaux sont naturellement triomphants : ils attendent, disent-ils, que M. Thiers obéisse à la leçon qui vient de lui être donnée. Les conservateurs montrent le mal, fiers, du reste, d'avoir vaillamment lutté. Le *Salut public* constate le « recul imprimé aux affaires. » Le *Journal de Lyon* dont l'impuissance et l'inertie ont favorisé le triomphe des communistes, a une attitude plus piteuse, et il dit philosophiquement : « Dormez en paix, bons Lyonnais, il n'y a que deux radicaux de plus à la Chambre. » La *Décentralisation* fait un rapprochement de chiffres assez curieux : « Au plébiscite de 1870, la ville de Lyon ne renfermait que 76,000 électeurs inscrits ; au scrutin du 11 mai 1873, elle en compte plus de 86,000, sans parler des nombreux conservateurs qui se plaignent d'avoir été arbitrairement rayés des listes. Et cependant le dernier recensement quinquennal de la population accense, à Lyon, une diminution de 5,000 habitants. Qui nous expliquera ces chiffres véritablement merveilleux et fantastiques ? » Le même journal cite d'autres chiffres de nature à donner quelque courage aux hommes d'ordre : « Les candidats conservateurs, qui n'avaient que 12,000 voix à Lyon au 2 juillet 1871, en ont réuni 15,000 le 11 mai 1873, et le département entier, qui n'accordait, en 1871, que 25,000 bulletins à ces candidatures conservatrices, en a apporté 40,000. »

Dimanche et lundi, à Genève, un certain nombre de réfugiés parmi lesquels deux membres de la Commune de Paris et un membre du Comité central ont été mis en état d'arrestation par la police, qui en a référé au Conseil fédéral.

L'enquête se poursuit.

Parmi eux se trouve un individu de Lyon condamné à vingt ans de travaux forcés pour détournement des deniers publics. Ce dernier a été livré aux autorités françaises par l'ordre du conseil fédéral.

Un partisan du suffrage universel nous communique ce projet de loi :

ARTICLE UNIQUE : La veille et la jour des élections, les cabarets seront fermés. (*Figaro*).

L'Agence Havas a reçu de Madrid, au sujet des élections, une note officielle qui peut passer pour une des plus folles joyusetés de ce temps. On y apprend, entre autres choses que « l'immense majorité des candidats élus se compose de républicains fédéraux, mais qu'elle est, en même temps, sage, amie de l'ordre intérieur et désireuse de solutions pacifiques et prudentes ; » que « l'ordre règne dans toute la République ; » « que la discipline est dans l'armée et la confiance dans les esprits, etc. » On jugerait d'une telle note, qu'elle est une gageure, ou un audacieux défi jeté à la conscience européenne.

L'Union de l'Ouest raconte l'anecdote suivante : M. Thiers faisait part à un ambassadeur étranger du désir qu'il avait et qu'il garde encore de voir l'Assemblée nationale et le gouvernement à Paris et il ajoutait cet argument décisif à son avis : « Pourquoi craignez-vous de revenir à Paris ? Il n'y a pour cela aucun motif. D'ailleurs, j'y serai ? » — L'ambassadeur a répliqué : Serait-ce bien suffisant ! »

Voici quelques détails sur les désordres qui ont eu lieu à Rome dimanche soir, à la suite de l'interdiction du meeting radical qui devait avoir lieu à trois heures, au théâtre du Mansolée d'Auguste, sous la présidence du député Caetani, duc de Sermoneta, et avec le concours de plusieurs autres députés.

Les manifestants appartenant presque tous à la classe inférieure, se sont dirigés vers le Quirinal, au nombre de 2,000 d'abord, puis de 5,000 pour exposer au roi l'objet du meeting, savoir : l'extension pure et simple à Rome de la législation générale sur les corporations religieuses. Ils criaient : A bas les jésuites ! à bas les jésuites ! et surtout : A bas le ministère ! à bas la conciliation ! Quelques cris de : Vive Garibaldi ! vive la République ! à bas les prêtres et les moines se sont fait entendre.

Les abords du Quirinal étaient protégés militairement. L'attitude et les cris des manifestants étaient tels que la force publique a dû faire feu plusieurs fois. Il y a eu trois blessés. Le duc Sermoneta a été reconduit en triomphe à son palais. Toute la nuit, des patrouilles ont parcouru les points menacés. Plusieurs arrestations ont été faites.

On craignait de nouveaux désordres. Environ 50 députés de la droite se sont séparés de leur parti sur la question de la loi des corporations.

Une page d'histoire révolutionnaire.

L'imprimerie Plon va mettre en vente sous peu de jours, le sixième volume des documents relatifs au règne de Louis XVI, recueillis avec un soin pieux par M. Feuillet de Conches. Ce volume, dont l'éditeur veut bien nous communiquer les épreuves, dépasse encore en intérêt ceux qui l'ont précédé. A mesure que les événements se précipitent, le drame devient plus poignant. C'est la révolution avec ses fureurs, la guerre avec ses alternatives, le martyre du roi captif. Ce volume nous fait pénétrer dans le détail des événements qui se sont succédé depuis octobre 1791 jusqu'à la mort de Madame Elisabeth. Dans cette période de quatre années, le pays s'agitait dans les convulsions affreuses dont le roi et sa famille ressentaient le contre-coup.

Au point de vue politique, le livre de M. de Conches renferme une série de documents d'une valeur historique considérable. Nous ne voulons pas nous demander si, parmi ces pièces de provenance diverse et qui n'ont pu être recueillies qu'après des recherches infinies, il n'y en a point quelque une dont l'authenticité ne donnerait pas prise à la controverse. Là n'est point notre objet. Nous ne voulons pas non plus tirer de ces lettres diplomatiques des extraits qui nécessiteraient, pour être compris, un assez long commentaire. Nous préférons saisir le volume par son côté vraiment émouvant, celui où sont rapportés les derniers moments de la famille royale.

Tout le monde a lu le testament du roi Louis XVI. C'est une des pages les plus noblement simples, les plus saintement résignées qui soient sorties d'une plume humaine. Il se trouve dans toute sa teneur dans ce volume. Nous ne pouvons résister au désir d'en publier ce magnifique fragment :

Au nom de la Très Sainte-Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, Moi Louis XVI^e du nom, Roy de France, étant plus plus de quatre mois enfermé avec ma Famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le onze du courant avec ma famille, de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans une Loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments.

Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roy, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve, qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les Loix, mais en même temps qu'un Roy ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés, de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de

ceux qui ont peus prier pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sçai qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont mesme montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de troubles et de deffervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

La dernière lettre écrite par Louis XVI avant de monter à l'échafaud est du 20 janvier, veille de sa mort. Il y demande un délai de trois jours pour se préparer à la mort et recommander tous ses serviteurs à la bienveillance de la nation. Voici ce billet :

Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu. Je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma Famille quand je le demanderai, et sans témoins. Je désirerais bien que la Convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma Famille, et qu'elle lui permit de se retirer librement où elle le jugeroit à propos.

Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étoient attachés; il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent estre dans le besoin, ainsi que d'autres qui ne vivoient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avoient que cela pour vivre. Fait à la Tour du Temple, le (20) janvier 1793. Louis.

La convention autorisa le conseil exécutif à satisfaire aux demandes de Louis, à l'exception du sursis, sur lequel elle passa à l'ordre du jour. Elle l'autorisait en même temps à répondre au condamné que la nation française, aussi grande dans sa bienfaisance que rigoureuse dans sa justice, prendrait soin de sa famille et lui ferait un sort convenable. On sait quel fut ce sort: l'échafaud pour Marie-Antoinette et pour Madame Elisabeth, les leçons de l'immonde Simon pour le dauphin et une dure captivité pour la jeune princesse.

Une des pièces les plus curieuses de ce recueil est une lettre écrite sur la mort du roi par Lavater à Hérald de Séchelles, le 5 septembre 1793. En voici le passage le plus remarquable. Une telle lecture est salutaire à l'époque où nous vivons :

Laissez-moi vous parler ouvertement : vous me semblez ressembler aux Pharisiens de l'Evangile qui lient les fardeaux pesants et qu'on ne sauroit porter sur les épaules des hommes, et pour eux ils ne veulent pas les remuer du doigt : — aux hypocrites du temps de Notre-Seigneur, qui voient fort bien la paille dans l'œil de leurs frères, tandis qu'ils ne voient pas une poutre qui est dans leurs yeux.

Vous tyrannisez les hommes dix mille fois plus que vos tyrans, sur les trophées desquels vous vous élevez en criant : « Adieu, tyrannie ! va-t'en, despotisme ! »

Depuis que vous avez tué et massacré votre bon roi d'une manière inouïe et de la façon la plus despotique; depuis que vous avez rompu l'inviolabilité qui lui était assurée; depuis que vous n'avez pas fait attention à ses protestations; depuis que vous agissez en inquisiteurs de Lisbonne; depuis que, le poignard à la main, vous forcez à la liberté; depuis que vous avez introduit la guillotine ambulante au lieu de la Bastille détruite; depuis que l'on n'ose lire et écrire tout ce que l'on a osé dire et écrire sous les rois les plus despotiques, j'ai horreur de vous entendre parler de liberté.

Monarchie ou République, cela m'est égal; mais liberté ! Mais ce n'est pas le mot, ce ne sont pas les cris, ce ne sont pas les charlataneries des discours prononcés qui donneront cette liberté à la France. Permettez-moi d'être libre au sujet de vos discours qui font pitié (l'éloquence à part). Où est la liberté ? où est la sûreté de l'honneur, des biens, de la vie ?

O mon cher, vous qui étiez ci-devant si doux, si juste, si respectable, est-il possible que vous ne sentiez pas l'hypocrisie dominante de vos héros de liberté qui ne font que d'introduire le libertinage le plus horrible contre la liberté ?

Les détails les plus complets sont rapportés sur la captivité de la reine au Temple. Une correspondance entretenue entre l'illustre captive et un gentilhomme du nom de Jarjages, qui avait pu pénétrer jusqu'à elle, y est reproduite tout entière. M. de Jarjages avait conçu le dessein de faire évader la reine. L'entreprise eût réussi si Marie-Antoinette avait voulu se séparer de son fils; mais la noble mère n'hésita pas un instant à abandonner ce projet devant le douloureux sacrifice

de son enfant. Voici le billet écrit par la reine à M. de Jarjages, où elle lui fait part de sa résolution :

Nous avons fait un beau rêve, voilà tout; mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier dévouement pour moi. Ma confiance en vous est sans borne; vous trouverez, dans toutes les occasions, en moi du caractère et du courage; mais l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et quel que bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de lui. Au reste, je reconnais bien votre attachement dans tout ce que vous m'avez dit hier. Comptez que je sens la honte de vos raisons pour mon propre intérêt, et que cette occasion peut ne plus se rencontrer; mais je ne pourrais jouir de rien en laissant mes enfants, et cette idée ne me laisse pas même de regret.

Ces projets transpirèrent, et on décida que la reine serait séparée de son enfant. Voici, d'après des documents inédits, le poignant récit de cette séparation :

A cette déclaration, la Reine court au lit de son fils, qui se jette en larmes dans ses bras. Elle l'étreint, elle le couvre de son corps. Elle lutte contre la violence comme une lionne à qui on enlève ce qu'elle a de plus cher. Elle repousse les mains qui s'avancent pour saisir l'enfant. Cette douleur n'émeut pas les exécuteurs. Ils menacent de faire monter la garde, si on ne le livre de bonne volonté. « Tuez-moi donc d'abord ! » s'écrie la Reine. Une heure se passe ainsi en pleurs et résistances de sa part; en injures, en menaces de la part des municipaux. Enfin, ils la menacèrent si positivement de tuer son fils ainsi que sa fille, qu'il fallut que la mère cédât par amour pour ses enfants.

Sur-le-champ, le Prince est tiré du lit; Madame Elisabeth et Madame Royale l'habillent, car la Reine n'avait plus de forces; et le pauvre Prince, tout couvert des baisers et des larmes de sa mère, de sa tante, de sa sœur, passe aux mains des municipaux. « Mon fils, lui crie la Reine, souvenez-vous d'une mère qui vous aime bien tendrement. » Et comme pour instruire l'enfant à fléchir ses bourreaux : « Soyez sage, ajouta-t-elle, doux et honnête. » Deux fois elle répète ce conseil, puis, tombant affaissée, elle subit le sacrifice.

Enfin le drame touche au dénouement. Marie-Antoinette est condamnée à mort. Voici une partie de sa dernière lettre à Madame Elisabeth. Nous y laissons l'orthographe véritable, que l'origine étrangère de la reine explique suffisamment :

C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existois que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur. Vous qui aviez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille étoit séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre; je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra; recevez pour eux deux icy ma bénédiction; j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins; qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer; que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie, que leur amitié et leur confiance mutuelle en fera le bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère, par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui, et son amitié pourront lui inspirer; que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peuvent inspirer; qu'ils sentent enfin tous deux que dans quelques positions où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union; qu'ils prennent exemple de nous; combien dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation, et dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami, et où en trouver de plus tendre, de plus uni que dans sa propre famille. Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.

Adieu, ma bonne et tendre sœur; puisse cette lettre vous arriver. Pensez toujours à moi, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants; mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu, adieu!

On voit par ces extraits l'intérêt qui s'attache à la lecture de ce livre émouvant. Ne semble-t-il pas que ces événements empruntent au temps où nous vivons quelque chose de plus saisissant encore ?

Chronique locale et méridionale.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion du Concours régional, le train de foire partant de Libos à 7 heures 30 du matin et arrivant à Cahors à 9 heures 25, aura lieu Dimanche 25 mai courant. Le même jour aura lieu un train spécial.

Partant de Cahors à.....	9 h. 45, soir.
Passant à Mercuès à.....	10 »
— Parnac à.....	10 14
— Luzech à.....	10 23
— Castelfranc à.....	10 49
— Puy-l'Evêque à..	10 54
— Duravel à.....	11 06
— Soturac à.....	11 17
— Fumel à.....	11 31
— Libos, arrivée à..	11 39

La Promenade Fénélon a changé d'aspect. Un portique s'élève à l'entrée; au-devant, deux bassins improvisés lancent leurs jets d'eau. On donne le dernier coup de pinceau au Neptune du Square, et l'enceinte proprement dite du Concours est l'objet des dernières décorations.

Les machines agricoles arrivent en grand nombre. Les constructeurs sont là et les montent aussitôt. Nous en remarquons de très-perfectionnées, dont nous nous occuperons en détail dans les numéros suivants.

La distribution solennelle des médailles du Concours scientifique et littéraire, organisé par la Société des Etudes du Lot, aura lieu le 24 mai prochain, à deux heures précises, dans la salle des assises du Palais de Justice.

La musique du 88^e de ligne se fera entendre tous les soirs, à compter d'aujourd'hui, samedi, de 5 heures à 6 heures.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 15 mai 1873.

- 1 Pour contravention à la loi sur l'ivresse.
- 10 Pour contravention municipale.
- 42 Pour bruit et tapage.
- 1 Pour jet d'eau.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 5 au 10 mai 1873.

Mathématiques élémentaires.	
Mathématiques.	1 de Valon; 2 Violet. Philosophie.
Dissert. fran.	1 Romec; 2 Deloncle.
Mathématiques préparatoires.	
Anglais.	1 Gez; 2 Laval. Rhétorique.
Version Latine.	1 Depeyre; 2 Linol. Seconde.
Anglais.	1 Taillade; 2 Rives. Troisième.
Version Latine.	1 Calmels; 2 Dentraygues. Quatrième.
Anglais.	1 Bailliat; 2 Girardeau. Cinquième.
Version Latine.	4 Castagné; 2 Albert. Sixième.
id.	1 Nouvelles; 2 Bex. Septième.
id.	4 Barbier; 2 Lapouble. Huitième.
id.	1 Roussel; 2 Castagné.
Classe préparatoire. — Première division.	
Ecriture.	1 Courel; 2 Maniabal.
Deuxième division.	
id.	4 Raynal; 2 Calendrier. Troisième division.
id.	1 Soulié; 2 Gataineau.
Enseignement spécial. — Troisième année.	
Mathématiques.	4 Rozière; 2 Bousuge. Deuxième année.
Ecriture.	1 Constant; 2 Favarel. Première année.
id.	1 Vieusieux; 2 Vallés. Année préparatoire.
id.	4 Moles; 2 Ricard. Le Proviseur, RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 Mai 1873.

Naissances. Aussel (Céline), rue St-James. — Arnaudot (Clara), rue Casserie. — Cagnac (Julie), rue Ste-Barbe. —

Fabié (Camille-Justin), à Labarre. — Soulié (Joseph), rue des Pénitents. — Bras (Léon), à Labarre. — Bailrand (Marie-Adèle), rue Bousquet.

Mariages.

Manié (Antoine), et Lérés (Marie-Mathilde). — Souilhac (Augustin) et Bercegol (Marie). — Lamouroux (Etienne) et Lalberique (Jeanne). — Boutaric (Jean), et Deilhès (Françoise).

Décès.

Henry (Antoine), propriétaire, 55 ans, quai Regourd. — Garric (Jean-Paul), peintre doreur, 49 ans, rue Nationale. — Redoulès (Bernarde), marchande, 77 ans, rue Mascoutou. — Mention (Antoine), cultivateur, 79 ans, petite barre. — Bergnet (Marie), 23 ans, célibataire, grande chartreuse.

CALENDRIER DU LOT. — MAI.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
18 Diman.	s Venance.	
19 Lundi.	Les Rogation	St-Caprais, Aynac, Duravel,
20 Mardi.	s Bernadin.	Salviac, Meyronne, Rudelle, Lauzès, Belmont.
21 Mercr.	s Ubald.	Teyssieu.
22 Jeudi.	L'Ascension	Mauroux, St-Céré, L'hôpital-St-Jean, St-Germain.
23 Vend.	s Flavian.	
24 Samedi	Notre-D. de B. S.	

☉ P. Q. le 4, à 0 42 du soir.
 ☽ P. L. le 12, à 11 27 du matin.
 ☾ D. Q. le 19, à 11 9 du matin.
 ☀ N. L. le 26, à 9 26 du soir.

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

Versailles, 16 mai, 1873.

Les bruits de modification ministérielle répandus hier à la Bourse sont, pour le moment, dénués de fondements sérieux. M. Thiers s'obstine à se présenter à l'Assemblée avec tout son cabinet, tel qu'il est composé actuellement, pour le modifier ultérieurement, sur les indications que lui fournira l'attitude même de l'Assemblée.

Le plan de campagne du Président de la République, parait être celui-ci : Donner satisfaction à la pensée républicaine qui s'est dégagée de toutes les élections partielles, en affirmant la République ou plutôt en présentant des lois qui, aussi bien par leur teneur que par l'exposé des motifs, impliquent comme définitive la forme républicaine.

Donner en même temps satisfaction aux sentiments et aux besoins conservateurs du pays, d'abord par les projets constitutionnels et ensuite par une plus vigoureuse attitude administrative aussi bien contre les partis hostiles à la République que contre ceux qui la compromettent par leurs exagérations. Ce serait, en quelque sorte, la mise en pratique de ce passage du dernier discours de M. Casimir Périer : « La République, que quelques-uns affectent d'envisager comme devant donner libre cours aux passions et aux volontés individuelles, est, au contraire, la forme de gouvernement qui exige la plus complète soumission à la loi. » J'ajoute qu'il ne serait pas impossible que M. Casimir Périer lui-même fût chargé de l'application.

On m'assure que le mouvement préfectoral sera signé aujourd'hui ou demain. Il paraîtrait aussitôt après au Journal officiel.

Londres, 14 mai.

Le Daily News reçoit une dépêche qu'il reproduit sans commentaires, d'après laquelle la victoire d'Errol, près Estella, remportée par les carlistes, serait plus importante qu'on ne l'avait dit d'abord.

Ce n'est pas 300, c'est plus de 1,000 prisonniers qui ont été faits par les carlistes, et les républicains ont laissé 200 hommes sur le champ de bataille.

La colonne du général républicain Castanar a perdu bagages et munitions, et ce qui reste des troupes de Costa est bloqué à Vitoria, tandis que la colonne Maldonado est acculée à la frontière par les troupes de Lizaraga, Martinez, Zalduendo et Santa-Cruz, sous les ordres du général Elio.

Rome, 15 mai.

Le Pape va beaucoup mieux; il a entendu la messe et reçoit tous les jours des employés des diverses congrégations pour traiter les affaires.

Bourse de Paris.

Paris, 17 mai 1873, soir.

Rente 3 p. %	54,50
— 4 1/2 p. %	77,50
— 5 p. %	87,55
— 5 p. %	86,30

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalscière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituités, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

N^o 61,224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 nov.

La Revalscière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement.

C. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que

la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC
ÉMISSION

DE 4,820 Bons de Subvention de 1,000 fr. (DIVISIBLES EN 24,100 COUPURES DE 200 FR.) — Rapportant 60 fr. par an, payables 30 fr. le 1^{er} Mars et 30 fr. le 1^{er} Septembre.

REMBOURSABLES AU PAIR EN CINQ ANS
PAR DIX TIRAGES SEMESTRIELS à partir de février 1875, aux époques correspondant aux paiements de l'Etat.

Cette émission est autorisée par lettre du Ministre des Travaux publics, en date du 26 avril 1873.

La subvention de l'Etat de 4,650,000 fr. et celle du département de la Gironde à concurrence de 1,000,000 fr. (le tout à toucher au Trésor public, ainsi qu'il résulte de la loi votée par l'Assemblée nationale en date du 22 février 1873), sont spécialement affectées au service des intérêts et du remboursement des 4,820 Bons de 1,000 fr.

Les travaux seront entièrement terminés avant même l'échéance du premier terme de la subvention.

CONDITIONS D'ÉMISSION.

100 fr. en souscrivant, ci.....	400 f.
100 après admission, ci.....	400
200 le 15 juillet 1873, ci.....	200
200 le 1 ^{er} septembre 1873 (moins le 1 ^{er} coupon de 30 fr.), ci.....	170
200 le 15 novembre 1873, ci.....	200
170 le 15 janvier 1874, ci.....	170
Total : 970 f. Mais somme réelle à déboursier, 940	

Les versements seront du cinquième par coupure de 200 fr.

Bonification 6 0/0 sur versements anticipés.

En libérant de suite on n'aura à verser que **951 fr. 20 par bon de 1,000 fr. jouissance du 1^{er} mars dernier.**

Par leur amortissement rapide, les bons procurent un placement de **S. p. 0/0**

LES SOUSCRIPTIONS SERONT RECUES A PARTIR DU 20 MAI 1873.

Dans les bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Médoc, 78, rue d'Anjou, à Paris.

Chez M. E. de Werbrouck, banquier, 5, rue Saint-Georges, à Paris ;

Chez tous les Banquiers et Agents de change correspondants de M. E. de Werbrouck, dans les départements.

On peut également souscrire en versant au crédit de M. E. de Werbrouck dans toutes les succursales de la Banque de France, ou par lettres chargées.

La clôture aura lieu aussitôt l'émission couverte. — Les souscriptions venant après la demande des 4,820 bons seront refusées.

Crédit foncier de France.

Emission de 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS. — Aux lecteurs atteints des hernies ou de maladies de voies urinaires, nous signalons la NERTUNIDE-ROUILLE, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE
10, rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors
M. Gustave KOLB,
Ex-Photographe, à Strasbourg

A l'honneur de prévenir le Public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seront faites pour la PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs.

LES ATELIERS DE POSE
sont ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

A louer à suite de décès
Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,
L'Hôtel du Lion d'or
S'adresser à M. Bladanet, à Cahors (Lot) qui en est propriétaire.
Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

Aux Asthmatiques.
Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Brochure explicative : 40 centimes.

HYDROPIE, RÉTENTIONS D'URINE, GRAVELLE
Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix : 15 francs.

On demande dans les villes et les campagnes, des représentants pour un article spécial utile à tout le monde.
Toute personne active, homme ou dame, pourra, dans ses loisirs, se faire un revenu qui peut dépasser fr. 1,000 par an S'adresser franco à M. J. A., poste restante à Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchir avec un timbre poste de 30 cent.

A VENDRE D'OCCASION :
Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un bateau à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour bœufs et chevaux, pouvant se donner de bonnes conditions; grande facilité pour le paiement.
Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour.
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ
BONNEMER
MÉDAILLE A UNE EXPOSITION ARTISTIQUE ET INTERNATIONALE
MÉDAILLE A UNE EXPOSITION ARTISTIQUE ET RÉGIONALE

SUCESSEUR

Photographies de toutes dimensions. — Cartes visites camées. — Album, Vues, Portraits sur email cuit au feu et indestructible.

Vous pouvez vous convaincre de la supériorité de son travail, en examinant ses PHOTOGRAPHIES, exposées à la Mairie, qui toutes ont été faites et finies dans ses Ateliers, boulevard Sud, à Cahors.

Ateliers ouverts de 8 heures du matin à 5 heures du soir.
On fournit des épreuves avant d'exécuter la commande.

Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NERTUNIDE-ROUILLE. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE
D'occasion
Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.
S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS
EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.
GRAINES DE TOUTE SORTE.
chez **CONTOU**, boulanger
rue St-James, à Cahors.

A VENDRE
LA **MAISON CARAYON**, avec Cour et Pressoir
Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.
Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^{re} Labie, notaire, à Cahors.

Le 26 mai, à Périgueux (Hôtel des Messageries) commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES
professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)